Enseignement supérieur: coopération avec les pays tiers, programme Erasmus Mundus 2004-2008

2002/0165(COD) - 17/03/2003

La commission a adopté le rapport de Marielle de SARNEZ (PPE, F), accueillant favorablement la proposition, sous réserve d'un certain nombre d'amendements (en 1ère lecture de la procédure de codécision). Elle introduit une nouvelle clause précisant que le programme devrait respecter "les compétences de l'UE et des États membres en matière d'éducation et de formation, ainsi que leur diversité culturelle et linguistique". Elle propose aussi de changer le titre du programme en l'appelant 'Erasmus Mundus' plutôt que 'Erasmus World', au motif qu'une appellation universelle du programme permettrait son identification à travers le monde et préserverait ainsi le principe de diversité linguistique. Pour être cohérent avec ce nouveau titre, les députés estiment que les masters UE prévus par le programme devraient être appelés "masters Erasmus Mundus" et faire l'objet d'une labellisation, permettant ainsi une identification facile et dans tous les pays de la formation proposée par l'UE. Les cours labellisés doivent garantir une qualité des formations et une qualité de l'accueil réservé aux étudiants (facilité de logement, cours de langues, octroi de visas, etc.). Dans le cadre de la promotion des compétences linguistiques, la commission parlementaire précise qu'il convient de fixer comme objectif à atteindre à la fin du master Erasmus mundus que l'étudiant puisse avoir eu la possibilité d'avoir l'usage d'au moins deux langues utilisées dans les pays où se situent les établissements participant au master. Un amendement souligne que le programme ne doit pas augmenter une "fuite des cerveaux" qui, dès à présent, pose problème à certains États membres comme à des pays tiers. La commission a également adopté un amendement qui vise à minimiser l'influence politique sur la sélection des projets ou bénéficiaires, en prévoyant que les procédures de sélection doivent être effectuées par un jury de haut niveau constitué sur proposition de la Commission et composé de "personnalités issues du monde académique représentant la diversité de l'enseignement supérieur dans l'UE". Enfin, la commission veut augmenter de 50% l'enveloppe financière du programme, portant ainsi le montant à 300 millions, à condition que cela ne porte pas préjudice aux programmes existants et respecte les limites de perspectives financières.